Oise
LE DÉPARTEMENT

PLAN OXYGÈNE 60

DÉCOUVREZ L'UNE DES NOUVELLES AIDES DU BOUQUET OXYGÈNE 60

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE
AIDE À L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE

JUSQU'À *150€
PAR RADIATEUR LABELLISÉ « NF ÉLECTRICITÉ PERFORMANCE » ** (DEUX ÉTOILES OU PLUS)
3 RADIATEURS MAXIMUM

JUSQU'À *500€
D'AIDE POUR L'ACHAT D'UN APPAREIL DE CHAUFFAGE À BOIS OU GRANULÉS NEUF, LABELLISÉ FLAMME VERTE

DU 1ER JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2023
*(par résidence principale et par foyer fiscal)

SANS CONDITION DE RESSOURCES

Conditions et informations sur : oise.fr

Afin d'encourager le développement de solutions de chauffage plus respectueuses de l'environnement tout en agissant sur le pouvoir d'achat, le Conseil départemental de l'Oise met en place une nouvelle aide pour l'acquisition de systèmes de chauffage par les particuliers*.

- Attribuée uniquement aux particuliers, **sans condition de ressources à raison d'une seule aide de 150 € par radiateur ou de 500 € maximum, par résidence principale et par foyer fiscal**.
- Valable pour tout achat réalisé entre le **1er juillet et le 31 décembre 2023.**

FINANCEMENT

- Le montant de l'aide est établi à hauteur de **50 % du coût TTC de l'acquisition, avec un maximum de subvention de 150 €** par radiateur électrique de dernière génération labellisé « NF électricité performance » - 2 étoiles et plus ou équivalent, dans la limite de 3 appareils par résidence principale.
- Cette aide est portée à **500 euros maximum**, quand il s'agit de l'achat d'un **appareil de chauffage à bois ou granulés neuf** labellisé flamme verte.

CONDITIONS ET ÉLIGIBILITÉ

Pour obtenir cette aide, le bénéficiaire doit :

- **Avoir sa résidence principale dans l'Oise.**
- Avoir acheté, à compter **du 1er juillet et jusqu'au 31 décembre 2023 inclus** (date de la facture acquittée faisant foi), un système de chauffage neuf auprès d'un commerçant ou d'un installateur qui se situe dans l'Oise.

Déposez votre demande d'aide en ligne sur **aidesetsubventions.oise.fr**

Pour toute question, vous pouvez nous contacter :

- par téléphone au **03 44 06 61 60**
- par mail à **aidesauxparticuliers@oise.fr**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

** Le Département n'a missionné aucun installateur. Aussi, tout démarchage au nom du Conseil départemental qu'il soit à domicile, par téléphone ou par courriel... est à considérer comme abusif et frauduleux.*

Ne pas jeter sur la voie publique